

L'équité en action

À la récente Université d'été de l'enseignement catholique, 12 ateliers thématiques ont permis de mettre en évidence des pratiques qui améliorent la qualité de l'enseignement, particulièrement pour les publics en difficulté¹. Échos.

SAURAS-TU LIRE, MON ENFANT?

Jean-Marc BRAIBANT est licencié en Sciences de l'éducation et conseiller pédagogique à l'Institut de pédagogie universitaire et des multimédias de l'UCL. Ses recherches en matière d'apprentissage de la lecture l'incitent à penser qu'il serait pertinent de faire une analyse des pratiques pédagogiques et de leur impact sur les résultats pour assurer un enseignement équitable. Les conclusions de l'enquête PISA 2000 ont amené les autorités de la Communauté française à se poser des questions en termes d'efficacité de l'enseignement et d'égalité des chances. La prise de conscience a débouché sur une série de mesures (décret sur le pilotage du système éducatif, décret mixité sociale, etc.). Des problèmes structurels ont été mis en évidence: taux élevé de redoublement, filières de relégation, grandes disparités dans le recrutement des écoles, poids du facteur socio-économique, absence d'évaluation externe, manque ou excès d'autonomie des établissements... Mais, *in fine*, on ne peut faire l'impasse sur le fait que c'est l'enseignant, dans sa classe, qui aide l'élève à apprendre. Or, cette variable pédagogique n'est pas prise en compte dans les enquêtes. L'exemple de l'apprentissage de la lecture devrait pourtant suffire à convaincre que le type de pédagogie

utilisé exerce une influence plus importante que l'origine sociale. En l'occurrence, la méthode phonique obtiendrait de meilleurs résultats que l'apprentissage par la méthode idéovisuelle, ou par la méthode mixte.

Gerda BRUNEEL et Greet VANHOVE sont, quant à elles, conseillères pédagogiques au VVKBaO, équivalent néerlandophone de la Fédération de l'enseignement fondamental catholique. Elles travaillent avec les écoles dans le cadre de la politique éducative d'égalité des chances². En la matière, en Flandre, le credo est: mieux vaut prévenir que guérir! Le décret qui règlemente la question

est relativement ouvert et laisse une bonne marge de manœuvre aux établissements. Dans le domaine de la lecture, 2.033 écoles fondamentales sur les 2.316 existantes reçoivent un capital-périodes supplémentaire par cycle de 3 ans. Pour y avoir droit, elles doivent scolariser 10% d'élèves correspondant aux indicateurs d'égalité des chances liés aux facteurs socio-économiques. Chaque école choisit deux thèmes parmi les six proposés (maîtrise des compétences linguistiques et de la langue d'enseignement, gestion de la diversité, développement socio-émotionnel, etc.). Les étapes du travail sont clairement



Tous égaux face à la lecture?

Photo: François TEFNIN

définies et, en 3^e année de chaque cycle, l'inspection émet un avis qui conditionne la prolongation du subventionnement. On constate, au final, l'augmentation du niveau de qualité, et donc l'accroissement de l'égalité des chances. MNL

ET LÀ-HAUT, TOUT LE MONDE S'EN SORT?

L'accès à l'enseignement supérieur est-il démocratique?

Marc ROMAINVILLE (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix), rend compte d'une étude de 2004 qui fait état d'une démocratisation quantitative (augmentation de l'accès des différents groupes sociaux en parallèle), mais non qualitative (diminution des écarts d'accès, de réussite et de parcours imputables à l'origine sociale) au cours de ces 30 dernières années. En effet, les probabilités d'accès au diplôme supérieur ont augmenté, mais il reste un écart entre les jeunes dont la mère dispose d'un diplôme d'enseignement supérieur et ceux dont elle ne possède qu'un diplôme d'enseignement primaire. Une étude de 1997 montre, par ailleurs, une influence des revenus familiaux nets sur l'accès à l'enseignement supérieur, ainsi que sur le choix du type d'enseignement, universitaire ou type court. Dans les familles à faibles revenus, le choix majoritaire se porte sur les études de type court, et le phénomène s'inverse dans les milieux à revenus supérieurs. En ce qui concerne la pédagogie à mettre en œuvre pour parvenir à plus d'équité dans l'accès et la réussite d'études supérieures, M. ROMAINVILLE propose de pratiquer des évaluations formatives précoces, d'explicitier le contrat didactique et d'initier au métier d'étudiant, par exemple au travers d'un tutorat exercé par des étudiants en fin d'études. Quant au taux d'échec si important en première année, il est sans doute dû en partie au fait que l'accès aux études supérieures est très «libéral» en Communauté française: il n'y a pas de concours ni d'examen d'entrée, sauf à quelques très rares exceptions. De plus, l'enseignement supérieur n'a pas développé l'approche par compétences

comme l'a fait l'enseignement secondaire. Il y a donc parfois un décalage entre les compétences acquises en fin de secondaire et ce qu'attendent les enseignants du supérieur. D'où l'importance de travailler sur le continuum secondaire-supérieur...

Jacques LIESENBORGHS, ancien professeur à l'Institut supérieur de pédagogie Galilée, s'est attardé sur les notions d'orientation et d'équité. Les processus d'orientation lui semblent nettement trop tardifs et trop légers. Ils devraient débuter dès les études primaires et se poursuivre durant toute la scolarité. Il s'agit de travailler sur les représentations des métiers sans tabou, en parlant des exigences, des satisfactions mais aussi des rémunérations, des difficultés rencontrées... L'équité est également une préoccupation que doivent avoir les équipes pédagogiques. Le tutorat et les parcours différenciés peuvent constituer des pistes intéressantes. Mais l'essentiel est de favoriser le contact humain, qui donne confiance à l'étudiant. BG

L'ÉQUITÉ, TOUT UN PROGRAMME!

Au cours de cet atelier, le sociologue Éric MANGEZ s'est intéressé à l'élaboration des programmes du secondaire. Le curriculum, qui est un contenu et une manière d'organiser, de découper le programme, véhicule des valeurs, des représentations et définit le rôle de chacun, élève et professeur. Après analyse des programmes, E. MANGEZ dresse quelques constats: le réseau libre est plus engagé dans le langage des compétences que celui de la Communauté française. L'évolution de l'orientation des programmes tient compte du contexte économique, du discours des employeurs. Et l'école se situe dans deux modèles de fonctionnement différents. À la Communauté française, le modèle est plus bureaucratique, alors que dans le libre, la priorité est donnée aux relations interpersonnelles et au développement personnel.

En matière de programme, Maryse DESCAMPS, Secrétaire générale adjointe de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique

(FESeC), rappelle que c'est le politique (décret "Missions" de 1997) qui définit les choix laissés au libre arbitre des enseignants. Elle épingle trois éléments déterminants: la création de référentiels de compétences (socles, compétences terminales et savoirs communs, compétences terminales disciplinaires, profils de qualification et de formation); la définition de ce qu'est un programme d'études (référentiel de situations d'apprentissage, de contenus d'apprentissage et d'orientations méthodologiques); la mise en place de commissions d'outils d'évaluation pour produire des batteries d'épreuves d'évaluation étalonnées et correspondant aux compétences et savoirs fixés. Le programme devient un maillon dans une chaîne, un document décisif, mais au poids limité. La FESeC a toujours été très attentive à la bonne implantation de ses programmes. Elle veille donc à mesurer leur lisibilité et leur applicabilité pour procéder aux adaptations qui s'imposent.

Diverses questions se posent quant aux rapports entre programmes et équité. Appartient-il au programme de dire quelque chose du niveau de maîtrise des compétences? Ce niveau est-il suffisamment illustré par les épreuves des commissions d'outils d'évaluation? Quelle harmonisation entre les niveaux dessinés par les épreuves des commissions du service de pilotage et ceux imposés par les épreuves externes certificatives? La diversification des méthodes susceptibles de prendre en compte les différentes modalités d'apprentissage des élèves doit-elle s'inscrire dans les programmes, ou trouvera-t-elle plutôt sa place au sein des outils pédagogiques? BG

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE
BRIGITTE GERARD

1. Voir aussi le n°41 d'entrées libres pour une synthèse de l'Université d'été et celle de trois autres ateliers. Également: www.segec.be > université d'été 2009 > traces.

2. Voir entrées libres n°40, pp. 14-15.